

---

## ORDRE du JOUR

---

### **Conseil communautaire du MERCREDI 21 JANVIER 2026**

**à 19h30, Salle Renoir, 2500 route de Longsard 69400 ARNAS**

\*\*\*\*\*

**- I - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, HABITAT, MOBILITÉS - rapporteur : Monsieur de LONGEVIALLE**

- 1.1. Avenant à la Convention d'Opération d'Amélioration de l'Habitat en Copropriété Dégradée (OPAH-CD)

**- II - DÉVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE,  
ENVIRONNEMENT - rapporteur : Monsieur MANDON**

- 2.1. Convention de mandat avec la commune de Quincié-en-Beaujolais pour la gestion et la valorisation de l'Espace Naturel Sensible des Landes du Beaujolais
- 2.2. Participation financière 2026 à la gestion de l'espace naturel sensible du marais de Boistray : avenant à la convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels

**- III - SERVICES A LA POPULATION, PETITE ENFANCE, ACCES AUX SOINS**

- 3.1. Renouvellement de la convention relative aux conditions de fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents le Jardin Papillon - rapporteur : Madame RABOURDIN
- 3.2. Convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et l'association "Les P'tits Loups du Nizerand Morgon" - rapporteur : Madame RABOURDIN
- 3.3. Convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et l'association Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence, dénommée ACOLEA - multi-accueil petite enfance "La Villa Suzanne" - rapporteur : Madame RABOURDIN
- 3.4. Convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et "L'association caladoise L'Ile aux Enfants" - rapporteur : Madame RABOURDIN
- 3.5. Centre funéraire crématorium : fixation des tarifs 2026-délibération modificative - rapporteur : Madame CHEVALIER

**- IV - PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN, CONTRAT DE VILLE, COHÉSION SOCIALE - rapporteur : Madame BAUDU-LAMARQUE**

- 4.1. Autorisation de verser des subventions à des associations dans le cadre du Fonds de Développement Local (FDL)

**- V - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - rapporteur : Monsieur RONZIERE**

- 5.1. Décisions du Président et du Bureau prises en application de l'article L.5211-10 du CGCT
- 5.2. Désignation du lieu du prochain Conseil communautaire